

AMBASSADE DE FRANCE
AU CANADA

42 PROMENADE SUSSEX
OTTAWA

L'AMBASSADEUR

N: 491AE

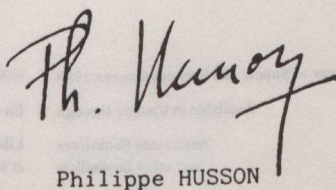
Le 8 février 1989

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note JLA 5022 en date de ce jour visant à amender l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Canada relatif à la promotion de projets de coproduction cinématographique, signé à Paris le 11 juillet 1983.

J'ai le plaisir de vous informer que les propositions contenues dans votre Note agréent au Gouvernement de la République Française, et de confirmer que votre Note, laquelle fait également foi en français et en anglais, et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord modifiant l'Accord relatif à la promotion de projets de coproduction cinématographique, lequel entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Philippe HUSSON

Le très Honorable Joe CLARK
Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures
Ministère des Affaires Extérieures

O T T A W A